connaissez qu'il y sit des coupe-racines qui paissent hacher aussi fin et avec autant de vitesse.

Ster Flavie, 15 janvier 1876.

THEOPHILE AUBUT.

Rédaction -D'après les expériences fuites par un grand nombre d'agronomes, sur des vaches laitières, les patates cuites favorisent l'engralesement du bôtail plus que les patates crues, et oes dernières donnent plus de luit aux vaches que les patates cultes. D'un antre côté, on ne peut donner aux bêtes à cornes, rans danger pour leur santé, une aussi grande quantité de patates crues que de cuites. Ces dernières penvent, sans aucun inconvenient, former la plus grande partie de la nourriture du bétail; mais si on les donne crues en trop grande proportio, il peut en résulter des diarrhées et d'autres accidents graves, qui n'ont pas de suite faneste, en cédant au seul changement de régime. En habituent pen à pen les animaux, on peut leur faire consommer, sans résultat facheux, les patates crues, dans une assez grande proportion: par exemple, 50 livres par jour, par tête de bont on de vache. Les patates qu'on donne craes, doivent être conpées par morceaux ou lifichées au moyen de coupe-racines. Ce dernier moyen est le plus expéditif et le plus avantageux, en ce que les racines ainsi coupérs peuvent être données à toutes espèces d'unimaux : car pour les bêtes à laine, il est important que les racines soient divisées en fragments plus petits, parce que lorrqu'un monton tient à la bouche une de ces grandes tranches. il arrive fréquemment qu'il la laisse tombér, en détourment la l tête. Il peut en outre arriver des accidents de suffocation lorsque les animaux mangent avec avidité des morceaux trop larges ou trop épais.

Il est de benucoup préférable de faire usage de patates crues, de les hacher et de les ébouillanter, pais y mêler des farines, con, etc. Nous ne connaissons de coupe-racines qui puisse découper autant de ra-ines dans une heure, surtout lorsque le

travail est fait par un seul homme et sans fetigue.

Cet instrument n'est pas le seul dont M. Aubut n't doté l'agriculture; ce monsieur a apporté beaucoup du perfectionnements dans la confection des moulins à battre. Il serait à désirer qua les cultivateurs se procurassent le nouveau coupe-racines de M. Aubut, qui est un objet indispensable pour toutes les formes bien tennes.

Corcle agricole à la Baie du Febvre

M. le Rednetour,

Il y a quelques semaines, notre vénérable curé, le Révd. M D. Paradis, convinit à une assemblée ses paroissiens dans le but de former un Cerele agricole dans notre paroisse. Avec cette conviction que ce dévoué prêtre sait porter dans tous les cours lorsqu'il s'agit d'œuvr a religiouses et nationales, il nous a démoutré l'importance qu'il y avait pour les cultivateurs de se rel-lier comme un seul homme dans le but de travailler au progrès de la cause commune: l'agriculture. Rien, suivant lui, n'était plus propre à parvenir à ce but, que la formation d'un cercle agricole. Les cultivateurs ont été pénétrés des divers motifs apportés à l'appui de cette organisation agricole; c'est pourquoi, dans le but de répondre au désir si patriotique de notre dévoué Curé, nous nous sommes résolument mis à l'œuvre.

A une assemblée spéciale des cultivateurs de la Baie du Febvre, convoquée ca 8 janvier 1876, dans le but de former un cerele agricole local, les résolutions suivantes furent adoptées

10. Proposé par M. Michel Lemire, secondé par M. Calixto Allard: : que Louis E. Manseau, écr., soit nommé Président de

20. Proposé par M. Charles Lévesque, secondé par MM. Joseph Benoît et Jo-eph Précourt : Quo M. Narcisse Gouin soit élu Président du Cercle agricole formé ce jour.

30. Proposé par M. Calixte Allard, secon é par M. Michel Jutras: Que Louis E. Manseau, écr., soit élu Vice-Président. 40. Proposé par M. Amable Coté, secondé par M. Joseph La-

force: Que M. Joseph Elie soit nommé Secrétaire.

50. Proposé par M. Louis Dionne, secondé par M. Hyacinthe

Lespérance : Que M. Louis Lemire soit nommé Trésorier.

60. Proposé par M. Joseph Précourt, secondé par M. Antoine Proulx: Que M. François Lemire soit nommé Censeur.

70. Proposé par M. Joseph Précourt, secondé par M. Joseph Manseau, écr.: Que M. Molke Gouia soit nommé délégué à la Cons. vention

> (Signé) Louis E. Manseau, Président, Louis Leurae, Socrétaire-Provisoire.

Nous avons longtemps bésité à nous mettre à l'œuvre, croyant à l'impossibilité de former un cercle agricole dans notre paroisse ; mais l'intervention de notre vénérable curé, qui soit toujours se mettre à la tête d'œuvres patriotiques lorsqu'il les juge nécessaires, nous a réveillés de notre profonde apathie ; il nous a prouré, une fois de plus qu'avec l'union et la bonne entente, rien n'était impossible.

Joseph Elie, Secrétaire du

Baie du Febvre, 10 janvier 1876. Cercle Agricole de la Buie,

Voild une nouvelle force apportée à L'Union Agricole Nationule ; nous nous en réjouissons et nous félicitous les entivateurs de la Baie du Febre de correspondre avec autant d'empressement au désir de leur venérable curé. Nous espérons que IIM. les Directeurs de co Cercle nous communiqueront de temps à autre un compte-rendu des discussions qui pourraient avoir lieu sur différentes questions pouvant être utiles à la masse des cul-tivateurs.—Ce que nous voulons, c'est que les cultivateurs correspondent avec nous; c'est de mettre en lumière tout ce qui pourrait amener parmi les cultivoteurs la richesse et le bien être.

An moment de mettre sous presse, nous recevons un comple-rendu de la formation d'un Cercle agricole à l'Assomption. Nous le publicrons dans le prochaîn numéro de la Gazotte des Campagnes.

Conservation des petits eiseaux .-- Action des instituteurs

Voici ce qu'adressait à ses élèves M. Giraud Instituteur & St.

Nazaire (France):

" Mes chers enfants, je vous dirai encore ce que je vous ai dit bien souvent, ne touchez pas à ce que Dieu a créé, respectez ses œavre-, ne dénichez jamais nos jolis petits oiseaux, ne les enfermez plus dans des cages étroites où vous les faites périr. N'allez plus d'une main ignorante et cruelle détruire de nombrenses convées qui vous auraient rendu tant de services. Ne savez-vous done pas que vous faites mal, que vous desobéissez à la loi de la reproduction, à la loi de Dien et à celle des hommes? Ne savezvous donc pas que qu'en ces temps de convées la chasse est défendue, qu'on est puni pour avoir tué un seul petit viseau d'un coup de fueil? Ne vous ai-je pas dit qu'en détraisant une nichée de 4 ou 5 petits vous commettiez un délit 4 ou 5 fois plus grand? Et pais, quand ces panvres petits oiseaux, presses par la faim, engourdis par le froid, se rapprochent de vos maisons pour s'inbriter et trouver quelques grains inutiles pour vous, pourquoi leur tendez vous des pièges, pourquoi les tuez-vous sons qu'ils pujssent se défendre? Oh! mes enfants! c'est plus mal encore.

A l'exception de quelques oiseaux de proje, ils sout tous utiles anx agriculteurs; ils détraisent les insectes, les vers, les chenilles qui font tant de tort à vos récoltes, à vos fruits. Les oiseaux de muit que vons clonez sottement aux portes de vos granges, font pendant votre sommeil une guerre acharnée aux rats, aux papillons nocturnes, aux grillons et à tant d'autres animaux nuisibles, ce sont vos auxiliaires, vos amis, ils veillent pour vous, ct....

vons les tuez Quelle errenr! et quelle injustice!

Ne soyez pas plus méchants, traitez vos bestiaux avec douceur, nimez-les et faites-vous en aimer. S'ils font une faute, que la correction soit prompte, subite, mais jamais cruelle; faites-leur de bons pansages. Soyez économes, mais donnez à vos animaux des repas bien réglés et suffisants; avec de l'ordre, de la propreté dans vox étables et de la régularité dans les repas, vos bêtes se porteront bien, vous obtiendrez plus de force pour le travail et

plus de valeur pour la vente, etc., etc. M. Giraud, instituteur à St-Nazaire, est plein de zèle; il vient de recevoir de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique une récompense pour son cours gratuit d'adultes, et copendant le nouyeau conseil municipal lui a refusé une somme de 60 fr. que nous